



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE SISSONNE

Date de la convocation : 04 septembre 2018

Date d'affichage : 13 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix septembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian VANNOBEL, maire.

**Présents** : Frédéric AVEZ, Philippe BARDON, Sandrine CAUJOLLE, Michel DUSSART, Bernard GANDON, Sandrine JACZMINSKI, Pierre-Marie LEBÉE, Liliane LEFEVRE, Sylvie LEGRAND, Séverine PIROZZINI, Marie-Pierre QUEHEN, Catherine RIOU, Frédéric ROUAN, Christian VANNOBEL

**Représentés** : Patrick BORDIER par Sandrine CAUJOLLE, Philippe DOUDOU par Christian VANNOBEL, Sylvie LEMENUEL par Pierre-Marie LEBÉE

**Absents** : Fabien PLUMET, Sophie RENAUX

**Secrétaire** : Madame Séverine PIROZZINI

Les comptes rendus des dernières séances sont lus et approuvés à la majorité.

La séance est ouverte.

### 2018\_09\_10\_01 Demande volontaire de réalisation d'un diagnostic archéologique sur le projet d'éco-quartier

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

Dans le cadre de son projet d'éco-quartier et d'une maison de vie sociale, la commune de Sissonne a sollicité une demande volontaire de réalisation d'un diagnostic auprès du Service Régional d'Archéologie, comme le permet l'article R.523-14 du Code du Patrimoine.

Par arrêté préfectoral du 15 mars 2018, le Préfet a prescrit une opération de diagnostic archéologique à Sissonne (Aisne) « Le vieux Château » portant sur les sections AC n°294, 295p, 297p, 299p, 300p, 318, 319, 423, 424p, 464, 465p, 467p, 485p, 534, 680p, motivée par le fait que la Ville de Sissonne se situe sur l'emplacement supposé du château du XVIe S de la famille de Roucy.

Il est précisé que cette demande volontaire de réalisation d'un diagnostic donne lieu à l'établissement d'une convention ci-annexée et à une redevance d'un montant dont le taux est d'environ 0,53 €/m<sup>2</sup>. Ces fouilles, dont la durée et la superficie restent à déterminer, pourraient être réalisées dès octobre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la prise en charge par la commune de la redevance
- approuve la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif par l'I.N.R.A.P. sur « le vieux Château »,
- autorise M. le Maire ou son adjoint à signer la convention à intervenir entre la commune et l'I.N.R.A.P, définissant les modalités de réalisation et de financement de cette opération ainsi que tous les actes ou documents subséquents à ladite convention.
- précise que la dépense est prévue au budget.

### 2018\_09\_10\_02 Signatures des promesses unilatérales de vente

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>
14	13+3	16	0	0	1

La Commune de Sissonne a décidé de créer un d'éco-quartier et un pôle intergénérationnel dit « espace de vie sociale » dans une dent creuse. La prospection foncière a été conduite sur la base d'un périmètre initial du projet, en date du 09/03/2017. Ce périmètre a été établi de telle sorte que l'ensemble de la dent creuse puisse être urbanisé de manière optimale. Pour permettre la construction de cet éco-quartier, la commune doit faire l'acquisition de 8 parcelles privées.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les promesses de ventes obtenues ou en cours de négociation. Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire pour continuer ce projet de signer, auprès des propriétaires, des promesses de ventes dont les caractéristiques principales sont indiquées ci-dessous. Il est convenu que le prix du mètre carré soit de 10,50 euros.

Référence cadastrale	Superficie totale en m <sup>2</sup>	Prix	Superficie vendue ou en cours (en m <sup>2</sup> )	Dépréciation
AC 293	325	3 412,50 €	129	3 520 € Reconstitution d'une clôture
AC 465	448	4 704,00 €	90	0 € Reconstitution d'une clôture
AC 464 AC 467	3 454	36 267,00 €	3169	0 € Reconstitution d'une clôture
AC 318 AC 319	7548	79 254,00 €	5348	0 € Reconstitution d'une clôture et d'un portail
AC 424	1226	12 873,00 €	Négociation en cours	0 € Reconstitution d'une clôture
AC 423 AC 295	1013	10 636,50 €	369	0 € Reconstitution d'une clôture
AC 294	348	3 654,00 €	En attente	0 € Reconstitution d'une clôture
AC 297	1979	20 779,50 €	Négociation en cours	selon la dévaluation du bien Reconstitution d'une clôture
16341		171 580,50 €		9105 m <sup>2</sup> soit 95 602,50 €

Monsieur Avez ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

- Accepte les termes des promesses unilatérales de ventes
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les promesses unilatérales de vente et les actes en la forme authentique de vente relatifs aux biens susvisés, ainsi que tous les documents y afférents.
- AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal d'arpentage, le plan de délimitation et tous les documents y afférents
- Précise que les dépenses sont prévues au budget

#### 2018\_09\_10\_03. Arpentage, délimitation, bornage - Parcelles YM 132 et 139 (nouvelle gendarmerie)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	14+3	17	0	0	0

Considérant que la nouvelle gendarmerie est implantée sur différentes parcelles (YM 131 ; YM 132 ; YM 138 ; YM 139) dont certaines appartiendront prochaine à la communauté de communes, il est nécessaire de les délimiter et de les border afin de marquer ces limites d'une manière incontestable et définitive ;

Monsieur le Maire précise que ces bornages donneront de nouvelles références cadastrales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal d'arpentage, le plan de délimitation comme annexé

AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal d'arpentage et tous les documents y afférents.

#### 2018\_09\_10\_04 Arpentage, délimitation, bornage - Route de la selve (fibre)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	14+3	17	0	0	0

Afin d'effectuer des travaux de voirie sans empiéter sur les parcelles de riverains il est nécessaire de délimiter et de border la rue de la Selve (RD 60) qui continue sur St-Preuve et la Selve, d'une manière incontestable et définitive ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal d'arpentage, le plan de délimitation

AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal d'arpentage et tous les documents y afférents.

<b>2018_09_10_05 Convention avec le centre de gestion concernant la médecine préventive</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée, d'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

<b>2018_09_10_06 Demande de subvention au titre de la DETR pour le city stade</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

Afin d'offrir à l'ensemble des habitants de la commune et notamment aux plus jeunes des activités de loisirs sur la commune, la municipalité souhaite mettre en place un terrain multisports. En effet cet équipement est régulièrement demandé par les jeunes de la commune aux élus.

Ils souhaitent avoir un équipement où ils puissent se retrouver, se défouler en pratiquant des matchs ou même compétitions de football, basket-ball, volley-ball... ce type de terrain est adapté à différents âges et permet de favoriser les échanges.

Cet équipement sera implanté à côté des terrains de football de la commune et du skate parc, apportant ainsi un espace dédié à la jeunesse et aux sports, sans créer de nuisances à un voisinage trop proche.

Monsieur le Maire précise que ces travaux interviendront fin 2018 début 2019. Le coût total de ce projet est de 92 650,05 € HT. De fait, il est possible de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2018 pour ce projet dont voici le découpage financier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter pour 2018 de la D.E.T.R pour le city-stade
- DIT que la dépense et les recettes seront inscrites sur le budget communal, section d'investissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à cette opération, et à signer tous documents s'y rapportant.

<b>2018_09_10_07 Demande de subvention au titre de la DETR pour les tableaux interactifs</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

Trois TBI ont été installés à l'école primaire de Sissonne. Après une phase de formation et d'adaptation leur utilisation par les institutrices concernées est devenue indispensable à leurs méthodes pédagogiques. Par ailleurs, cela amène une ouverture sur l'éducation culturelle avec découvertes autant graphiques que musicales, théâtrales ou patrimoniales.

Les enseignants des autres classes ont demandé à bénéficier de la mise en place de TBI dans leur classe (soit trois écrans supplémentaires en école primaire). Une professeur de l'école maternelle est également demandeuse pour une utilisation par plusieurs groupes d'âges différents dans la salle informatique / bibliothèque.

Enfin, nous allons héberger des réfugiés allophones dans des logements à Sissonne. Ces réfugiés vont bénéficier de cours d'apprentissage du français et des lois de la République. Ceci se fera dans la salle des commissions de la mairie où l'association CFP02 (centre de formation professionnelle) vient déjà tous les jeudis pour des formations auprès de nos concitoyens éloignés de l'emploi. Il serait judicieux d'installer également un TBI dans cette salle.

Ceci amène à la conclusion que l'achat par la commune de cinq TBI ou SPEECHI (Ecran tactile sans nécessité de vidéoprojecteur) est indispensable. Le montant prévisionnel est de 11 665 € HT.

Une aide par une D.E.T.R. maximale permettrait de répondre à ce besoin. Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il est également possible d'obtenir des subventions au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter pour 2018 et 2019 de la D.E.T.R pour l'acquisition de tableaux interactifs
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter pour 2018 et 2019 du FEDER pour l'acquisition de tableaux interactifs
- DIT que la dépense et les recettes seront inscrites sur le budget communal, section d'investissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à cette opération, et à signer tous documents s'y rapportant.

**2018\_09\_10\_08 Demande de subvention au titre de la DETR pour les logements communaux (2ème phase)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

Monsieur le Maire informe que l'opération s'effectuera sur les années 2018 à 2020 en raison de son montant, qui se décompose de la manière suivante :

- 6 rue Général Leclerc : enveloppe prévisionnelle de 79 274,75 € H.T.- budget 2018
- 12 – 24 rue de la Selve : enveloppe prévisionnelle de 306 754,65 € H.T. – budget 2018
- 14 place de l'Hôtel de ville : enveloppe prévisionnelle de 411 693,96 € H.T. – budget 2019/2020

Monsieur le maire rappelle qu'une subvention auprès du département dans le cadre du dispositif API a été sollicitée. Monsieur le maire informe qu'une subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 a été attribuée pour 12 – 24 rue de la Selve et 6 rue Général Leclerc, soit 153 658.96 €. Il précise qu'il a été convenu de déposer un second dossier pour 2019 pour la rénovation des logements situés 14 place de l'hôtel de Ville.

Dans le cadre de la transition énergétique, la municipalité a décidé la création d'une chaufferie biomasse permettant de chauffer la mairie, une salle des fêtes, une salle associative et logements communaux. De ce fait, les devis ont été réactualisés en intégrant le raccordement des logements à la chaufferie bois. (Coût d'environ 110 000 € supplémentaire moins les 13 000 € des radiateurs électrique).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter pour 2019 de la D.E.T.R pour les logements
  - o 14 place de l'hôtel de ville
- DIT que la dépense et les recettes seront inscrites sur le budget communal, section d'investissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à cette opération, et à signer tous documents s'y rapportant.

**2018\_09\_10\_09 Demande de subvention auprès de la CARSAT pour climatiser la salle de rencontre (Espace de vie sociale).**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

Monsieur le Maire informe le conseil que la CARSAT, caisse de retraite accompagne les collectivités dans certaines dépenses d'investissement en faveur des personnes âgées.

Aussi, la commune peut, dans le cadre de son projet de Maison de vie sociale demander à la CARSAT une subvention pour l'acquisition d'un climatiseur dans la salle de rencontre. Le montant prévisionnel de ce climatiseur est d'environ 6000 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CARSAT à hauteur de 50 %
- DIT que la dépense et les recettes seront inscrites sur le budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à cette opération, et à signer tous documents s'y rapportant.

**2018\_09\_10\_10 Demande de subvention au titre du « FRATRI » pour la création d'une chaufferie centrale biomasse**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

Monsieur le Maire informe le conseil que la Région peut aider au financement d'une chaufferie biomasse. Aussi, une étude par IDEX a été effectuée afin de chauffer la Mairie, les logements situés 14 place de l'hôtel de Ville, la salle des fêtes, et une salle de modélisme.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 732 726,03 €. Il est demandé une subvention au titre de la FRATRI de 439 635,62 €.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la région au titre du FRATRI
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FEDER
- DIT que la dépense et les recettes seront inscrites sur le budget communal, section d'investissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à cette opération, et à signer tous documents s'y rapportant.

**2018\_09\_10\_11 Demande de subvention 2019 au titre d'API pour la construction d'une bibliothèque**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un pôle intergénérationnel dans lequel il est prévu un espace bibliothèque. Le coût global prévisionnel du projet est de 1.840.000 € HT.

Monsieur le maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de son nouveau dispositif « Aisne Partenariat Investissement » dit API, accompagne financièrement les communes ou EPCI pour leurs projets structurants (constructions, réhabilitations ou extensions des bibliothèques structurantes, des bibliothèques dite « relais » et « point lecture » selon la déclinaison du schéma de lecture publique).

Monsieur le Maire précise que la subvention du département peut atteindre 40 % du montant définitif du projet. En raison de l'état d'avancement du projet en 2018, il avait été convenu avec le Conseil Département de reporter la demande de subvention pour ce projet en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter deux subventions auprès du Conseil Départemental

- L'une pour la construction, soit 40 % ,
- l'autre pour les acquisitions, soit 20 %
- DIT que la dépense et les recettes seront inscrites sur le budget communal, section d'investissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à cette opération, et à signer tous documents s'y rapportant.

**2018\_09\_10\_12 Demande de subvention 2019 au titre d'API pour la rénovation de 2 logements ..**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

Les rénovations des logements communaux s'effectueront sur les années 2018 à 2020 en raison de son montant, qui se décompose de la manière suivante :

- 6 rue Général Leclerc : enveloppe prévisionnelle de 79 274,75 € H.T.- budget 2018
- 12 – 24 rue de la Selve : enveloppe prévisionnelle de 306 754,65 € H.T. – budget 2018
- 14 place de l'Hôtel de ville : enveloppe prévisionnelle de 411 693,96 € H.T. – budget 2019/2020

Monsieur le Maire précise que le Conseil départemental, au titre de l'API (Aisne Partenariat Investissement) peut subventionner les travaux de réhabilitation et d'isolation de logement communaux. La subvention est limitée à deux demandes par an, soit 2 réhabilitations à hauteur de 15 000 € par logement soit 30 000 € par an. C'est pourquoi, le projet sera porté sur deux ou trois années.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le principe de la réalisation de cette opération, du programme et de l'enveloppe budgétaire,
- REACTUALISE ET ARRÊTE l'enveloppe globale prévisionnelle de l'opération à la somme de 797 723,36€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter pour 2019 deux subventions auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation des logements :
  - o Le logement 1 – 14 place de l'hôtel de ville
  - o Le logement 2 – 14 place de l'hôtel de ville
- DIT que la dépense et les recettes seront inscrites sur le budget communal, section d'investissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à cette opération, et à signer tous documents s'y rapportant.

<b>2018_09_10_13 Demande de subvention 2018/2019 au titre du FEADER pour une aire de jeux</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+3	17	0	0	0

La ville souhaite, dans les années à venir, aménager l'espace entre la salle culturelle, le parking de celle-ci avec l'aire de camping-car, les étangs et la forêt offrant ainsi aux habitants et aux touristes de passage un espace de détente et de loisirs, au cœur du village et facilement accessible.

La ville souhaite débiter l'aménagement par la création d'une aire de jeux pour enfant de 2 à 12 ans avec une grande structure et des jeux à ressort accompagnée d'un aménagement paysager.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été nécessaire, afin de respecter les règles de sécurité des jeux, de solliciter le cabinet Terre et Paysage, pour redéfinir dans les normes ce projet.

Monsieur le Maire précise que ces travaux interviendront fin 2018 début 2019. Le coût total de ce projet est 108 200, 35 € HT. De fait, il est possible de solliciter la région au titre du FEADER pour ce projet dont voici le nouveau découpage financier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

- AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre du FEADER et à signer tout document s'y rapportant
- DIT que la dépense et les recettes seront inscrites sur le budget communal, section d'investissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à cette opération, et à signer tous documents s'y rapportant.

### **Points divers**

Monsieur le Maire informe de l'installation des réfugiés à la résidence Foch, de l'arrivée prochaine d'un boucher et de la fermeture du Crédit Agricole. Pour cette dernière information, il précise qu'il y a une pétition pour empêcher cette fermeture.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h41 .

**Fait à SISSONNE, les jours, mois et an susdits**

Christian VANNOBEL

Maire de Sissonne